Compte-rendu du CSE Siège

12 & 13 novembre 2019

la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

Vos élu-e-s CGT

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourgier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie Jo Larabi, Éric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller,

Représentante syndicale :

Claude Henin

CSE ORDINAIRE DES 12 et 13 novembre 2019

Point 1 – Compte rendu du CSEC des 15 et 16 octobre

Situation générale de l'entreprise

Mme Ernotte a affiché une autosatisfaction de convenance. Les audiences sont en hausse, la future holding France Média est parée de plein de vertus, elle se félicite du maintien du modèle de financement mixte redevance/pub.

Pour le reste, les Matinales communes avec France Bleu, l'allongement des tranches d'info sur France 3, l'arrêt confirmé de France Ô et France 4, le lancement de la plateforme Okoo pour les enfants, celui Salto en juin 2020, tout cela entre dans la feuille de route qu'elle s'est fixée. Bref tout va très bien pour la présidence qui semble pourtant sous-estimer l'état de santé psycho social de nombreux salariés…

Focus sur les moyens internes de fabrication

Une négociation va s'ouvrir sur le temps de travail à Vendargues pour les équipes du feuilleton. Par ailleurs, suite aux alertes des élu-e-s, un plan d'action va être lancé sur la Fabrique pour corriger les nombreux dysfonctionnements.

La question des collectifs de travail, du comblement des postes, de la répartition des activités, et du flou sur les perspectives sont d'actualité.

Les équipes de tournage sont bien malmenées par Concur avec ses procédures lourdes et chronophages.

La direction a mis en place une adresse mail pour améliorer la communication interne. Elle pense que Bois d'Arcy sera un signe fort pour la Vidéo mobile. Cela suffira-t-il à rassurer les salariés ?

Santé, sécurité, conditions de travail

Le management et les ressources humaines sont en question à FTV. « *Ce n'est pas le changement qui génère l'épuisement des équipes, c'est la non prise en compte de l'humain dans sa mise en œuvre.* ».

Les élu-e-s appellent à une prise de conscience sur les dérives qui génèrent les troubles psychosociaux. Arnaud Lesaunier dit avoir lancé il y a 18 mois un travail d'accompagnement des managers pour passer d'une logique d'autorité à une logique d'animation. On attend de voir car pour le moment, le dialogue social est malmené, le traitement infligé aux élu-e-s est mis en avant avec son lot de tracasseries voire de harcèlement qui épuise et engendre la défiance.

Transfert de Vanves au Siège

La commission de suivi s'est tenue le 19 septembre. Elle a porté sur la planification des PTA France 3 et Siège, les travaux en cours, le livret d'accueil. Depuis, la bascule a eu lieu. Le maintien des représentants de proximité de France 3 PIDF a été arraché à la direction.

La prochaine commission de suivi se tiendra le 19 novembre. Le compte rendu sera présenté en CSE de décembre.

Projets techniques

La commission nouvelles technologies du CSEC s'est tenue le 2 septembre. A l'ordre du jour le News room computer (NRCS), énorme projet qui touchera 3 500 utilisateurs.

Il vise à remplacer Gilda, Mona Lisa, Avid et Dalet Galaxy. Il assurera la gestion des sources d'information (newsboard) et la gestion des conducteurs (open média). Il pose évidemment la question de la traçabilité et de la fiabilité de l'information.

Son déploiement est prévu à la mi 2020, d'abord au Siège puis en régions et dans les Outre-mer.

Avec le projet CDE la direction veut intégrer la diffusion en mode industriel. Le transfert de Varet pour l'intégration de la diffusion de France a été reporté.

En perspective l'automatisation, l'évolution des métiers, le recours à l'intelligence artificielle…

Outre-mer

Le pacte de visibilité a été signé début juillet. Comment placer l'Outre-mer au cœur des chaînes nationales ? C'est l'arlésienne après laquelle courent les directions successives depuis plusieurs décennies…

Réponse actuelle, la création du portail numérique à l'occasion de la fermeture de France Ô. Ce point de l'après France Ô pour les personnels relevant du Siège sera abordé lors d'un prochain CSE.

Formation professionnelle

L'évolution du CPF est « en marche » avec le lancement de la nouvelle plateforme ; chacun peut ouvrir son compte CPF sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr.

Le CSEC s'est positionné sans ambiguïtés pour le maintien de l'Université de la formation FTV dont l'existence est menacée par les projets de mutualisation inter-entreprises, le pilotage de l'ensemble de la formation de l'audiovisuel public par l'INA.

Bilan égalité professionnelle

Un avis négatif du CSEC.

Certes il y a eu des efforts mais il reste beaucoup de chemin à parcourir.

Exemple à Malakoff où le plafond (inégalité d'accès à l'encadrement) et la paroi de verre (inégalité d'accès aux métiers) sont particulièrement épais.

Bilan de l'emploi au 30 juin 2019 et plan de départ

En cumulé depuis 2012, France Télévisions a perdu

1 000 ETP, 10 % des effectifs !

Cette hémorragie a eu lieu alors qu'on a lancé de gros projets comme franceinfo et Vendargues dans la période. Le plan de départs recueille un « succès » mitigé : 600 départs annoncés fin septembre.

La CGT a rappelé que l'objectif de 900 suppressions d'emplois était insoutenable et qu'elle entendait le démontrer à l'occasion de la négociation des futurs projets de développement.

Futurs PapyRHus et MonKiosque

De nouvelles fonctionnalités à venir pour ces outils de gestion pour le transport, la demande d'acompte, la composition familiale, les coordonnées bancaires.

Un nouveau pas dans le sens de la dématérialisation et de la désintermédiation.

La direction affirme que l'emploi administratif ne sera pas impacté : on demande à voir.

Nouvelle charte des antennes

Des grands principes affichés par la direction de l'information mais on a bien vu à travers l'affaire Dupont de Ligonnès, la soi-disante invasion du service de réanimation de la Salpêtrière par les Gilets Jaunes, la primauté accordée à la Chiracomania au détriment de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen … que les grands principes n'évitaient pas les grands crashs éditoriaux.

Plateforme « cadeaux et invitations »

La Loi sapin 2 (code de conduite anticorruption) limite à 150 euros par an les cadeaux reçus par les salarié-e-s.

Un outil d'enregistrement des cadeaux et invitations va être lancé en décembre.

Point 2 – Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction de la Communication

Travail en cours

Toujours un déficit d'information sur ce projet en raison de la méthode retenue par la direction pour le construire.

Pas de schéma a priori, une méthode participative avec des groupes de travail qui commencent seulement à se réunir.

Ces groupes doivent dessiner un schéma d'organisation d'ici le 30 novembre.

Après le rendu de l'avis lors du CSE de décembre, il y aura appel à candidature, comme pour la réorganisation de la RH, de la DGDAP et des MIF.

En janvier-février, chaque salarié-e exprimera ses souhaits d'affectation.

Compte tenu de ce timing, le CSE souhaite réorganiser l'expertise en 3 temps.

Une présentation du schéma directeur, une expertise d'analyse et d'ajustement, un pointage après 9 mois.

Et comme il s'agit d'une réorganisation en miroir de celle de la DGDAP qui place la stratégie des publics au centre, l'expertise permettra aussi de revisiter la stratégie de réorganisation de la DGDAP.

Les éventuels déménagements feront l'objet d'une consultation spécifique du CSE.

L'évolution des métiers pourrait être liée à la systématisation des réseaux sociaux, des outils et de la façon de communiquer, en lien avec les unités de programmes : qui communique ? Avec qui ? Sous quel format ? Pour dire quoi ? Comment s'exprime-t-on sur les réseaux sociaux ? Comment converse-t-on avec les publics ?

Afin d'associer les salarié-e-s à la démarche, le secrétaire du CSE a sollicité l'ensemble des personnels concernés pour qu'ils rencontrent les experts.

Point 3 – Information/Consultation et recueil de l'avis du CSE suite à l'avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail concernant 2 salariés

2 avis d'inaptitude prononcés par le médecin du travail. Les élu-e-s se sont abstenus sur une décision qui relève des professionnels de la santé.

Point 4 – Information/Consultation sur la Dérogation du Temps de Travail relative au Téléthon 2019

Le dispositif est identique à celui de l'an dernier.

Le 6 décembre, les prises d'antenne se succèderont pendant 30 heures sur France 2 et France 3 entre directs et programmes enregistrés.

Le plateau principal sera installé dans les jardins de la Villette, avec le car de Lille. Seront également mobilisés les moyens de la Fabrique, la régie finale, le car de Marseille et les moyens du plateau E.

Cette année la production a joué la sécurité en cette période de forte tensions sociales, en évitant de s'installer en plein cœur de Paris.

Le temps de travail sera respecté, promis juré, avec un maxi de 60 heures sur la semaine. Une journée de repos supplémentaire est prévue le lundi 9 décembre.

Les élu-e-s ont acté le dépassement sous réserve de présentation du réalisé dans les 3 mois suivant l'opération.

Point 5 – Information/Consultation sur la Dérogation du Temps de Travail relative au Dakar 2020

Les élu-e-s du CSE estiment que l'organisation du Dakar en Arabie Saoudite participe à 'une opération de propagande et de réhabilitation d'image d'une dynastie aux abois, coupable des pires exactions et de violations répétées des droits de l'homme et de la femme. Un pays où l'homosexualité est considérée comme un crime et peut conduire à la lapidation.

Le Dakar était déjà un scandale écologique et humain.

73 morts causés par ce rallye au long de son histoire, dont de nombreux enfants.

En décidant de l'organiser en Arabie Saoudite, ses organisateurs s'enfoncent encore plus dans le déshonneur.

A l'heure où Delphine Ernotte communique sur ses engagements pour sauver la planète et pour « un pacte citoyen » visant à renforcer « l'utilité de la télévision publique » comment peut-elle donner son feu vert à la couverture d'un événement aussi ignorant des enjeux humains, écologiques et climatiques ?

Faut-il lui rappeler la charte des antennes qui promeut « les grandes valeurs qui constituent le socle de notre société » ?

Le Dakar 2020 atteint les sommets de l'infamie.

Un an à peine après l'assassinat atroce du journaliste Adnan Khashoggi, il expose à la vindicte les personnels de FTV même si la direction se défend en termes on ne peut plus convenus : « *on n'oblige personne (…) ceux qui partent connaissent les règles (…) on restera bien sûr très vigilants sur cette opération-là (…) Notre rôle en Arabie Saoudite ou ailleurs c'est de relater la course et pas de commenter ou d'enquêter sur la situation dans le pays. A chacun son travail* ».

Bref, en se faisant diffuseur hôte, FTV risque de cautionner un régime politique responsable des pires atteintes aux droits de l'homme et de ternir pour longtemps l'image du service public.

Les élu-e-s du CSE condamnent les choix de la direction et appellent à une prise de conscience sur l'image donnée par le service public.

Lire ici ➠ la motion votée par le CSE.

La majorité des élu-e-s se sont abstenu-e-s sur la dérogation sur le temps de travail pour le Dakar 2020.

Point 6 & 7 – Désignation de 2 Représentants de proximité de la famille professionnelle « Information et Sports »

2 représentants de proximité ont été élu-e-s en remplacement de 2 RP précédemment désignés.

Il s'agit de **Patricia Issi,** présentée par le Snj et de **Georges Pinol** présenté par la CGT.

Point 8 – Compte-rendu de la CSSCT du 5 novembre 2019

A l'issue de l'examen de ce point, les élu-e-s ont adopté à l'unanimité la résolution ci-dessous sur les conditions de travail des salarié-e-s de Franceinfo.

« Les élu-e-es du CSE Siège de France Télévisions ont pris connaissance du compte rendu de la réunion de la CSSCT extraordinaire (élargi à plusieurs salarié-e-s expert-e-s) portant sur les conditions de travail à France info, et qui s'est tenue le 5 novembre 2019.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur les aspects ergonomiques ainsi que sur la situation spécifique des chargé-e-s d'édition.

En cette occasion, un grand nombre de dysfonctionnements organisationnels ont été mis en évidence pour cette catégorie de personnel mais il est apparu que d'autres corps de métier étaient aussi concernés.

Ces dysfonctionnements résultent de l'inadéquation des moyens humains au regard de la charge de travail et entraine des conséquences inquiétantes sur la santé et les conditions de travail des salariés concernés, repérable dans le taux d'absentéisme.

Lors de cette réunion, la direction a proposé un certain nombre de pistes d'amélioration, en lien avec les recommandations de la médecine du travail, qui doivent être mises en œuvre sans tarder.

Elles portent sur l'organisation du travail, la réévaluation des moyens, la révision du plan de charges, la mise en place de viviers de renforts, la prise en compte des évolutions de carrière et la durée d'exposition à la pénibilité.

Pour contraindre la direction à mettre en œuvre un plan d'action crédible et efficient en vue de faire cesser au plus vite les atteintes à la santé physique et mentale des salarié-e-s, les élu-e-s du CSE du Siège s'en remettent aux organisations syndicales représentatives du Siège pour qu'elles trouvent les moyens d'actions appropriés.

Les pistes envisagées par certaines organisations syndicales pourraient alors amener à une saisine. Si tel était le cas elle devrait aller au-delà des chargé-e-s d'édition et devra porter sur les conditions de travail de l'ensemble des métiers concernés de Franceinfo (desk, plateau, régie, infographie) et apporter des réponses concrètes et vérifiables aux problèmes exposés.

Le résultat de cette saisine sera présenté en CSE ainsi qu'aux salarié-e-s du collectif lors du prochain CSE du Siège. »

Point 9 – Information sur le bilan de l'emploi au 30/06/2019

Bilan au 30 juin 2019

Baisse générale des effectifs au Siège en un an, 136,2 ETP en moins par rapport à 2018. Une grosse partie de cette baisse se fait sur le dos des non permanents : 80 ETP en moins en un an.

La direction s'est engagée à requalifier des CDD réguliers en CDI mais dans certains services, notamment à l'infographie, on constate que des recrutements se sont faits sans publication de postes et que des CDD historiques n'ont pas pu postuler !

Par ailleurs les élu-e-s déplorent que les heures de délégation ne soient toujours pas remplacées. Certains n'ont pas pu se rendre à des réunions faute de crédit d'heures.

La direction affirme qu'elle prévient les directions suffisamment en amont mais sans remplacement, les délégations des élu-e-s pèsent sur les salarié-e-s qui doivent assurer la continuité du service en leur absence.

Point d'étape sur les départs conformément à l'accord-cadre sur le déploiement du projet d'entreprise de France Télévisions du 7 mai 2019

Pour l'instant le nombre de départs au Siège dans le cadre de la RCC sont inférieurs à la prévision.

Que se passera-t-il si le plan n'atteint pas ses objectifs ? Si les départs pour l'ensemble de l'entreprise sont de l'ordre de 1 000 au lieu de 2 000 est-ce que FTV embauchera moins de salarié-e-s que les 1 100 qu'elle s'est engagée à faire ?

Les élu-e-s notent également que dans certains services, le manque de personnel va se faire sentir dès la rentrée de janvier 2020, par exemple chez les OPS où le nombre de départs prévus est très important. Seront-ils remplacés ? La direction étudie la question. Elle dit qu'on ne doit remplacer automatiquement, qu'il faut envisager une autre organisation du travail ou une évolution des compétences…

Dans certains secteurs où les métiers sont complexes, on ne pourra évidemment pas former rapidement les nouveaux venus. Le risque est donc réel pour certains secteurs de manquer de compétences.

D'autre part, si la direction fait appel à des CDD pour remplacer les partants, quid du butoir à 80 ou 120 jours ? Sera-t-il maintenu ? La direction assure qu'elle a déjà fait des offres d'emplois pour combler les postes libérés. Et dans certains services, la date du départ a été reportée de plusieurs mois.

Enfin la question de la recapitalisation prévue par l'actionnaire se pose en cas de non atteinte des objectifs.

L'état demande 62 M€ d'économies à FTV en 2020 ; si elle ne le fait pas sur la masse salariale, il faudra qu'elle les fasse ailleurs.

Point 10 – Présentation du plan d'activités au 30 juin 2019

FTR Vaise

A Vaise le plan d'activité est conforme à la prévision.

Les élu-e-s attendent d'avoir le bilan d'une année complète avec les projections d'activité pour 2020 pour tirer les conclusions de la réorganisation sur le site de FTR après une année pleine.

Cette prochaine présentation sera aussi l'occasion de voir comment les remplacements sont prévus puisque l'activité sur le numérique devrait se renforcer encore et que l'organisation se fait à

flux tendu après avoir été optimisée. Il n'y a donc aucune marge de manœuvre pour faire des économies d'ETP à Vaise.

Activités de la Fabrique

Plan de charges 2019

La direction se félicite des économies réalisées et du niveau d'activité sur l'ensemble des plateaux.

Sur le plan de charges, le décompte est toujours incertain selon les élu-e-s. La direction l'admet et incrimine IPlanif qui ne permet pas de faire les extractions souhaitées. « *Nous sommes en phase d'apprentissage sur ce logiciel* » plaide-t-elle.

Le plan de charges est en retard pour les équipes de tournage (-25% sur le national et moins 8% sur le régional). Idem pour le feuilleton.

Pour la post production, 270 jours d'externalisation sont comptabilisés, ce qui fausse un peu le résultat. En interne, on atteint 61 % du plan de charge fin septembre.

En hausse par rapport au plan de charges :

- L'occupation des plateaux : 74 % fin septembre)
- La vidéographie : 106 % du plan de charges à fin juin !
- La vidéo mobile : 81 % du plan de charges, mais avec un nombre de jours annuels en baisse.

Plan de charges 2020

Le plan de charges 2020 prévoit une hausse des activités aussi bien sur les plateaux (plus 116 jours) que pour les régies (plus 604 heures).

Surchauffe sur tous les plateaux et en particulier le plateau D et la régie 4 directement impactés par l'arrivée de France 3 Paris Ile de France au Siège.

Hausse également pour la vidéo mobile avec des jours d'activité supplémentaire pour la régie Fly et le D4. 3461 jours en plus pour la post production.

Par contre, le niveau de l'emploi est en baisse, notamment dans le secteur gestion, moyens de production où de nombreux départs sont annoncés dans le cadre de la RCC. Particulièrement touchés, les monteurs et OPV.

Quand cessera cette politique à la « on achève bien les chevaux » au détriment du personnel et de la qualité des émissions ?

Les élu-e-s alertent la direction sur la fatigue engendrée par les enchaînements de direct, la perte de sens, la fragilisation du collectif.

La colère gronde en Régie 4 où le pouvoir d'achat est en berne après l'arrêt du Soir 3 et la pause indemnisée fait son retour.

Du côté de Paris Ile de France, pas de souci d'antenne pour le moment mais que se passera-t-il en cas d'actualité « chaude » ?

Au niveau zéro, ça grince des dents et ça pleure même parfois.

Point 11 – Éléments financiers au 30 juin 2019

Le bilan d'étape des charges d'exploitation au 30 juin 2019 n'est qu'indicatif.

Compte tenu des modifications comptables, du report de certaines dépenses, du changement de périmètre, seul le bilan au 31 décembre et surtout le bilan au niveau de l'ensemble de FTV donnera un état des lieux plus pertinent sur la situation financière de l'entreprise.

Néanmoins, l'examen des comptes du Siège au 30 juin peut fournir un certain nombre d'indications sur la conduite de l'entreprise.

De même pour le focus sur les charges par direction à condition que les responsables financiers cessent de modifier les paramètres d'un exercice à l'autre.

Les coûts salariaux du 1er semestre 2019, qui représentent 52 % des charges opérationnelles du Siège, sont en baisse de 4,1 M€ (soit -1,7 %) en raison de la baisse de 136 ETP (sur 4532) enregistrée en un an.

Les charges hors personnel

sur la période s'élèvent à 367,9 M€, ramenées à 220,4 M€ une fois neutralisées les facturations de prestations internes.

Elles sont en économie de 17,8M€, soit -4,6 %.

En début d'année FTV a vendu ses parts détenues dans Mezzo (7M€) et le bâtiment d'Horace Vernet pour 14 M€. Le bénéfice tiré de ces ventes renforcera les fonds propres de FTV ainsi que le financement d'une partie du plan de départ.

Ces charges sont hors achats de droits de programmes (films, séries, divertissement, documentaires), que l'on retrouvera dans les comptes de l'entreprise. C'est le cas des achats de droits sportifs qui s'élèvent environ à 145 M€.

Les magazines de la rédaction sont quant à eux intégrés au budget de la direction de l'information.

La présentation des comptes n'a pas permis d'identifier le montant des achats aux producteurs externes.

Les élu-e-es du CSE sont en attente d'un focus sur ce point.

Le total des charges d'exploitation de la direction de l'information s'est élevé à 145,3 M€ (soit -5,3M€) au 1er semestre. Pour la direction des sports à 29,1 M€ (8,1 M€). Pour les moyens de fabrication à 95, 1 M€ (soit -6,7 M€).

Point 12 – Information sur l'ajustement d'organisation à la Direction Générale Déléguée aux Antennes et aux Programmes (DGDAP)

Pour renforcer la diversification éditoriale, l'unité jeux, variétés et divertissement de la DGDAP évolue en 3 nouvelles unités transverses pour les différentes antennes : « variétés et divertissement », « jeux », « flux day time ».

Pour ce qui concerne l'évolution de l'organisation de France.tv, deux pôles d'activités seront mis en place sous la direction des antennes numériques :

- Un pôle éditorialisation (micro programmation, lien produit, marketing)
- Un pôle programmation (qui gère ce que l'on met sur la plateforme et quand ?)

Il est urgent de créer un pôle coordination pour faire le lien entre le linéaire et le non linéaire en terme d'antenne et de programmation.

Pas de création de poste en vue. Les postes seront pourvus par redéploiement, en particulier ceux impactés par l'arrêt de France Ô et France 4.

Point 13 – Information sur le changement de dénomination de la Direction de l'innovation et Développement en DAIA Factory

Que préférez-vous ? L'expression « Innovation et Développement » ou DAIA Factory » ?

Pour eux, c'est le 2ème choix. Funny, isn'it ? Surtout quand on sait qu'à FTV, après la fusion des rédactions, le mot Factory a un sens très péjoratif. La News Factory, on voit où ça nous a conduits.

Eux, c'est une petite équipe de 5 à 6 personnes, plus 3 prestataires, qui travaillent sur l'intelligence artificielle et la gestion des données au sein de FTV.

Par exemple la transcription de la vidéo en texte, la synchronisation des sous titres, le traitement automatisé des documents.

Difficile à résumer, mais ça a l'air passionnant et plein d'avenir.

Ils nous ont dit qu'à l'ARD à Munich, ils étaient 120 ingénieurs à faire ce boulot.

Alors, ils auraient pu s'inspirer de leurs collègues d'outre Rhin pour choisir de s'appeler KIW

(*Künstliches Intelligenz Werk*) ou KIFA (*Künstliches Intelligenz Fertigungsanlage*).

Non, ils ont préféré « DAIA Factory », c'est plus clair, non ?

Point 14 – Vie du CSE

Le bureau a déploré la fermeture ponctuelle de l'accueil du CSE à laquelle il a été contraint de procéder pendant les congés de Toussaint, conséquence directe des réductions d'effectifs et des nouvelles règles imposées par la direction pour le non remplacement des absences.

Compte rendu de la commission restauration

La création d'une commission restauration est une décision de la nouvelle majorité du CSE.

La restauration collective évolue. De nouvelles attitudes sont apparues vis-à-vis de la mal bouffe et de nouveaux comportements alimentaires sont à prendre en considération.

Produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée, circuits courts, offre végétarienne, chasse au gaspillage alimentaire.

Les membres de la commission ont essayé de trouver diverses réponses pour prendre en compte les attentes des 20 % des salarié-e-s de la Maison France Télévisions qui ne se retrouvent pas totalement dans l'offre actuelle.

La mise en place de menus végétariens, voire végétaliens avec quelques modifications, va donc se faire avec la création d'un stand proposant ce type d'alimentation. Il s'agit là d'une attente forte d'un grand nombre d'utilisateurs.

Parallèlement à cette démarche de recherche de qualité et d'élargissement de l'offre, une plus grande information sur la présence d'allergènes sera proposée.

Lire ici ➡ le compte-rendu complet et très instructif de la commission restauration.

Paris, Vaise, le 18 novembre 2019

Prochain CSE
10 &11 décembre 2019

D'ici là, vos élu-e-s CGT, se tiennent à votre disposition.

CGT France télévisions Siège
Bureau V 2836
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04